

Québec, le 5 décembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente lettre vise à répondre à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 13 novembre 2025 par le député de Taschereau, M. Étienne Grandmont, concernant le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC).

Tout d'abord, je me permets de rappeler que notre gouvernement partage pleinement la position exprimée quant à l'importance de l'action des organismes communautaires. Nous avons mis fin à quinze années de désinvestissements dans le milieu communautaire de la part des gouvernements précédents.

Le député souhaite connaître l'intention du gouvernement quant à l'élaboration d'un futur plan à l'échéance de 2027.

Nous suivons en continu l'évolution des mesures du PAGAC afin de prévoir nos interventions en matière d'action communautaire, adaptées au contexte des prochaines années. Des mécanismes d'évaluation et de suivi ont été intégrés à même le PAGAC à cette fin.

Enfin, soyez assuré de notre volonté à continuer de soutenir l'action communautaire et son rôle structurant dans l'écosystème de solidarité sociale partout au Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

La ministre responsable,



Chantal Rouleau

N/Réf. : 185794